



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Communiqué de la CGT des territoriaux de Perpignan

Juillet 2023

Tenue vestimentaire et service public par temps de canicule

Ce lundi 10 juillet, le Directeur Général des Services a, comme l'an dernier, envoyé une note à l'attention des directeurs de service sur la question de la tenue vestimentaire pour communication à l'ensemble du personnel.

Si la CGT des territoriaux de Perpignan est bien d'accord avec le DGS sur l'importance et l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle, elle s'étonne de la mention faite de l'interdiction du port du bermuda.

Sur le livret d'accueil de l'agent datant de 2018, il n'est pas indiqué l'interdiction du port du bermuda, ni aucune tenue vestimentaire prohibée. Pas plus que dans le règlement Hygiène, Santé et Sécurité, où il est juste inscrit à l'article 8.1 que « le personnel doit porter une tenue correcte ».

La CGT des territoriaux de Perpignan tient à rappeler comme l'an dernier, que ce n'est pas un relâchement coupable qui conduit des agents à s'habiller de façon plus légère mais bien l'augmentation des températures. Tous les agents ne travaillent pas dans des bâtiments bien climatisés.

Encore une fois, nous trouvons que la méthode qui consiste à édicter verticalement des notes de services sans discuter au préalable avec les premiers concernés n'est pas la bonne. Si des problèmes réels se posent dans certains services, il est toujours temps pour leur hiérarchie de convoquer les agents pour leur rappeler que le service public impose une tenue correcte.

Nous faisons à priori confiance à nos collègues pour défendre la dignité du service public, car ce sont eux qui l'assurent tous les jours et par tous les temps.

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67